

ATELIER CITECO



DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE EN PRÉSERVANT LA PLANÈTE

Les marchés de quotas d'émission



DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE EN PRÉSERVANT LA PLANÈTE

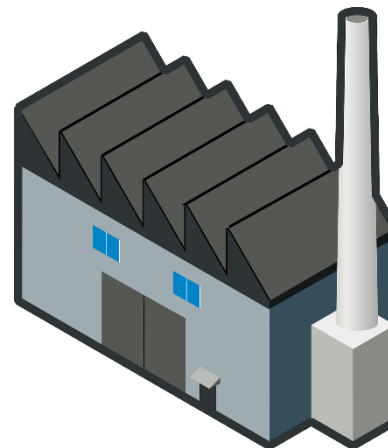
Des objectifs individuels et collectifs

■ LE RÉGULATEUR



- Croissance économique
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre

■ LES INDUSTRIELS



- Développement des usines
- Atteinte des objectifs du régulateur

DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE EN PRÉSERVANT LA PLANÈTE

Pour aller plus loin : [fiche pédagogique la finance verte sur les ABC de l'économie](#)



La finance verte

L'ESSENTIEL

Le changement climatique et les adaptations qu'il implique sont un défi majeur pour l'économie. La lutte contre le réchauffement climatique est l'affaire de chacun, mais aussi de politiques publiques appropriées en matière de transport, de logement, de fiscalité, d'énergie, etc.

Le secteur financier a un rôle déterminant à jouer pour relever ce défi. Pourquoi ? En premier lieu, les établissements financiers, en raison du montant important des ressources financières qu'ils gèrent, peuvent participer activement à l'orientation des investissements vers des projets favorisant la transition énergétique. Par ailleurs, le changement climatique expose les acteurs financiers à des risques dont ils doivent se prémunir. Il y a d'abord les risques physiques, induits par la multiplication d'événements météorologiques extrêmes (inondations, ouragans, sécheresses, canicules, etc.) et les dommages qui en découlent et que les sociétés d'assurance doivent indemniser. Il y a ensuite les risques de transition : les mesures prises par les pouvoirs publics ou les acteurs privés pour assurer la transition vers une économie à faible émission de carbone pourraient en effet pénaliser certains secteurs économiques (par exemple dans l'industrie automobile) et les acteurs (notamment les banques) qui les financent.

C'est pour faire face à ces enjeux que s'est développé le concept de **finance verte**. Celle-ci peut être définie comme l'ensemble des opérations financières soutenant le développement durable, notamment en favorisant la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique. Elle inclut également les initiatives des autorités de régulation et de supervision du secteur financier qui contribuent à ces objectifs. La finance verte, qui entre dans le champ plus large de la **finance responsable**, est en plein essor mais manque encore d'un cadre harmonisé et de critères clairs différenciant ce qui est « vert » ou non. En conséquence, les acteurs peuvent être tentés par l'écoblanchiment (« green washing »), en se prévalant abusivement d'un engagement écologique pour promouvoir leur image.

L'action des pouvoirs publics pour construire un tel cadre est aujourd'hui essentiellement centrée sur des obligations de transparence de l'information. Ainsi, en France, la loi sur la **transition énergétique pour la croissance verte** (LTECV) de 2015 définit les informations que les investisseurs institutionnels sont tenus de publier sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leur politique d'investissement. De même, la LTECV oblige les

QUELQUES CHIFFRES



Sources : ACPR, GEC, Climate Bonds Initiative, ministère de l'Économie et des Finances.

entreprises cotées en bourse à rendre compte de leur empreinte écologique et des actions menées pour la réduire. Depuis, et à l'initiative du G20, des lignes directrices ont été publiées pour que les entreprises publient des informations sur leur gouvernance, leur stratégie, leur gestion des risques ainsi que des indicateurs et objectifs en lien avec le climat. Par ailleurs, la Commission européenne a présenté des propositions pour une meilleure identification des actifs verts – via une **classification commune** – et une harmonisation des outils de financement vert.

Les banques centrales sont également concernées. Le changement climatique étant désormais identifié comme une source de risques financiers, elles le sont d'abord au titre de leur mandat de **stabilité financière**. Lorsqu'elles sont **superviseuses**, les banques centrales demandent aux acteurs financiers d'identifier et d'anticiper les risques liés au climat (voir La Banque de France et la finance verte). Les banques centrales sont également concernées au titre de leur mandat de **stabilité des prix (politique monétaire)**. En effet, des conditions climatiques extrêmes, mais aussi les mesures mises en place pour favoriser la transition, peuvent avoir un impact sur le niveau de l'inflation.



LES TAUX DIRECTEURS

Introduction sur les taux directeurs en vidéo





LES TAUX DIRECTEURS

Politique monétaire, le jeu : maîtriser les prix avec les taux directeurs



LES TAUX DIRECTEURS

Fiche sur les taux directeurs sur les ABC



Les taux directeurs



Principal outil conventionnel de la politique monétaire, le **taux directeur** est le taux d'intérêt fixé par une banque centrale pour les prêts qu'elle accorde aux banques commerciales qui en ont besoin, en échange de titres mis en garantie. **Il influence le taux d'intérêt auquel les banques commerciales prêtent à leur tour à leurs clients**, notamment les ménages et les entreprises.

Dans la zone euro, la **Banque centrale européenne (BCE)** utilise, comme d'autres banques centrales, non pas un mais **trois taux directeurs**. Ceci lui permet de **piloter le taux du marché interbancaire** et de faire en sorte, plus généralement, que les taux pratiqués par les banques commerciales suivent bien la tendance impulsée par la politique monétaire. Ces taux directeurs sont fixés par l'Eurosystème (l'ensemble constitué par la BCE et les banques centrales nationales des pays de la zone euro) dans le cadre de sa politique monétaire visant à maintenir la stabilité des prix.

POURQUOI EN PARLE-T-ON ?

Les médias suivent de près les **décisions de la banque centrale, dont celles sur son taux directeur** : baisse, augmentation ou maintien à un niveau inchangé.

Si la banque centrale veut ralentir une **inflation trop forte**, elle augmente son taux directeur ; les taux d'intérêt des banques commerciales augmentent ; le coût du crédit devient plus cher pour les ménages et les entreprises qui empruntent moins, donc consomment et investissent moins ; l'activité ralentit, tout comme le rythme de hausse des prix.

Inversement, si la banque centrale estime que **l'inflation est trop basse**, elle diminue son taux directeur ; les taux d'intérêt des banques commerciales baissent ; le coût du crédit devient moins cher pour les ménages et les entreprises qui peuvent emprunter plus, donc consommer et investir davantage ; l'activité s'accélère, tout comme le rythme de l'inflation.

Le taux directeur fixé par la banque centrale a donc **une influence importante sur l'économie**.

On dit que cette influence du taux directeur de la banque centrale, via les taux d'intérêt dans l'économie, est l'un des canaux de **transmission de la politique monétaire**.

COMMENT CELA FONCTIONNE ?

Pour gérer sa trésorerie – se financer ou placer des liquidités excédentaires –, une banque commerciale de la zone euro peut s'adresser soit à la banque centrale de son pays, soit aux autres banques commerciales sur le **marché interbancaire** (marché réservé aux professionnels du secteur bancaire, sur lequel ils échangent des actifs financiers de court terme, et sur lequel la banque centrale intervient).

Auprès de l'Eurosystème, les banques commerciales disposent de **trois facilités proposées à trois taux (directeurs) différents** :

- les **opérations principales de refinancement** permettent aux banques commerciales d'emprunter à la banque centrale des liquidités pour une durée d'une semaine. Le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement est le **principal taux directeur en temps normal** ; il a été le principal outil de la politique monétaire jusqu'à la crise de 2008 ;
- en cas de besoin plus urgent de liquidité, les banques commerciales peuvent aussi emprunter pour 24 heures à la banque centrale, mais à un taux plus élevé, le taux de la **facilité de prêt marginal** ;
- si, au contraire, les banques commerciales disposent d'un excédent de liquidités, elles peuvent le déposer pour 24 heures auprès de la banque centrale, qui les rémunérera au taux, plus faible, de la **facilité de dépôt**. Le taux de cette facilité a été négatif de juin 2014 à juillet 2022.



EXPÉRIENCE DU MARCHÉ DU MOUTON



Cité de l'Économie et de la Monnaie

Le jeu de marché du mouton !

Partie n°14461

Tour n°2

Minutes: 03:00

Seconds: 00



170								
160								
150								
140								
130								
120	.							
110								
100	..							
90								
80	.							
70								
60								
50								
40								
30								

Classement du tour

1	la : 0 €	
2	li : 0 €	
3	ma : 0 €	
4	mi : 0 €	
5	lo : 0 €	
6	lu : 0 €	
7	mo : 0 €	
8	mu : 0 €	

Tour 1 Tour 2 Tour 3 Tour 4 Tour 5 Tour 6 Tour 7 Tour 8



BONUS

- Le rôle de l'État (quiz)



- Les acteurs de l'économie (relier)



- Dans la peau d'un banquier (jeu)

